

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

Séance ordinaire du 3 septembre 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire et mensuelle du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester, tenue le 3 septembre 2024 à 19 h 30, en la salle ordinaire des sessions.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec à laquelle sont présents : monsieur Julien Fournier ainsi que mesdames Marie V. Laporte, et Geneviève Bergeron, tous conseiller et conseillères sous la présidence de monsieur Christian Massé, maire. Sont absents : messieurs André Thibodeau, conseiller au siège #1 et Nicolas Paris-Lafrance, conseiller au siège #6, ainsi que madame Catherine Belleau-Arsenault, conseillère au siège #4.

Est également présente madame Chantal Baril, directrice générale et greffière-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Le quorum étant atteint, le maire, monsieur Christian Massé, déclare la séance ouverte à 19 h 30. Il donne les consignes d'usages.

09-24-131

1.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par madame Marie V. Laporte
Appuyé par monsieur Julien Fournier

Et unanimement résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts mentionnés au point 10.01 et les suivants et que le point *Affaires nouvelles* demeure ouvert.

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2024

2. CORRESPONDANCE

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

- 3.1** Adoption de la liste des comptes à payer du mois d'août 2024
- 3.2** Maire suppléant pour les mois d'octobre, novembre, et décembre
- 3.3** Offre de services – Avocats
- 3.4** Achat électroménagers – Future cuisine hôtel de ville
- 3.5** Octroi contrat ameublement – Mobilier MBH
- 3.6** Autorisation de dépôt demande d'aide financière – Programme nouveaux horizons des aînés
- 3.7** Adoption de la politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail
- 3.8** Journée internationale du Trouble développement du langage

4. LÉGISLATION

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

- 6.1** Fauchage-débroussaillage

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 8.1** Mandat installation du coulisseau – R. Beaumont & fils inc. – Puisatier
- 8.2** Travaux ingénierie – Frais supplémentaires bornes de recharge

9. LOISIRS ET CULTURES

- 9.1** Activités à venir

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

10. AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL

10.1 Point du partage TVQ – Volet 2

10.2

10.3

10.4

10.5

11. SUIVI CONSEIL PRÉCÉDENT

11.1 Pannes électriques fréquentes

11.2 Positionnement des drapeaux

11.3 Pancarte VTT

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

09-24-132 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 AOÛT 2024

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal du 13 août 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Geneviève Bergeron, appuyé par monsieur Julien Fournier et résolu que la secrétaire soit dispensée de faire lecture du procès-verbal du 13 août 2024 et qu'il soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

2. CORRESPONDANCE

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

09-24-133 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AOÛT 2024

CONSIDÉRANT QUE les comptes présentés ont été transmis aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pu consulter les comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie V. Laporte, appuyé par madame Geneviève Bergeron et résolu à l'unanimité que les comptes présentés soient acceptés pour un montant total de **239 263.83 \$**.

ADOPTÉE

09-24-134 3.2 MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS D'OCTOBRE, NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2024

Il est proposé par madame Marie V. Laporte, appuyé par monsieur Julien Fournier et résolu que monsieur Nicolas Paris-Lafrance soit le maire suppléant pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2024.

ADOPTÉE

09-24-135 3.3 OFFRE DE SERVICES - AVOCATS

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu 2 offres de services pour les services juridiques qui se détaillent comme suit :

Services	Cabinet Therrien Couture Jolicœur SENCRL	Cabinet Cain Lamarre
Taux horaire	Entre 225 \$ à 415 \$ /h	Entre 150 \$ à 350 \$ /h

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

Banque d'heures (15 h)	N/A	3 000 \$
Déplacements	Demi taux	Demi taux + 0.61 \$ du km

CONSIDÉRANT QUE nous faisons affaire avec le cabinet Cain Lamarre depuis quelques années et que nous sommes entièrement satisfaits de leur service;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Geneviève Bergeron, appuyé par monsieur Julien Fournier et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

ADOPTÉE

09-24-136 3.4 ACHAT ÉLECTROMÉNAGERS – FUTURE CUISINE HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE nous devons faire l'achat d'électroménagers pour la cuisine du futur hôtel de ville, soit un four micro-ondes avec hotte intégrée et un four simple encastré;

CONSIDÉRANT QUE ces électroménagers serviront autant lors des locations de la salle communautaire que pour la salle à dîner pour les employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait faire une soumission par Les Spécialistes de l'électroménager au coût total de 2 019.99 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE nous aurons besoin de faire livrer ces appareils seulement qu'au printemps 2025 et que Les Spécialistes de l'électroménager acceptent de nous les garder moyennant un acompte;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie V. Laporte, appuyé par madame Geneviève Bergeron et résolu de procéder à l'achat des électroménagers, soit un four

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

micro-ondes avec hotte intégrée et un four simple encastré au coût de 2 019.99 \$ et qu'un montant de 603.61 \$ sera versé en acompte.

ADOPTÉE

09-24-137 3.5 OCTROI CONTRAT AMEUBLEMENT – MOBILIER MBH

CONSIDÉRANT QUE nous devons faire l'achat d'ameublement du futur hôtel de ville ainsi que la bibliothèque comme les tables et les fauteuils;

CONSIDÉRANT QUE nous avons obtenu une soumission portant le numéro 38832-2 de Mobilier MBH au montant de 28 303.66 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie V. Laporte, appuyé par monsieur Julien Fournier et résolu d'octroyer le contrat de fourniture d'ameublement à Mobilier MBH selon la soumission 38832-2 pour un montant de 28 303.66 \$ plus les taxes applicables et de faire le dépôt requis à la commande de 50 % du montant.

ADOPTÉE

09-24-138 3.6 AUTORISATION DE DÉPÔT DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS DES AÎNÉS

CONSIDÉRANT QUE nous avons la possibilité de déposer une demande de subvention dans le cadre du programme Nouveaux horizons des aînés (PNHA);

CONSIDÉRANT QUE ce projet se doit d'impliquer des aînés bénévoles atteindre les objectifs du programme qui sont de :

- Promouvoir le bénévolat chez les aînés et les membres des autres générations;
- Faire participer les aînés à leur collectivité en encadrant d'autres personnes;
- Accroître la sensibilisation aux mauvais traitements envers les aînés, y compris l'exploitation financière;

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

- Encourager la participation et l'inclusion sociale des aînés;
- Fournir une aide à l'immobilisation pour les projets et les programmes communautaires nouveaux et existants destinés aux aînés.

CONSIDÉRANT QUE nous souhaitons déposer une demande pour créer un espace « Aînés » dans la future bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QUE cet espace sera réalisé par l'aménagement d'espaces intérieurs et extérieurs ainsi que l'achat de différents équipements pour la nouvelle bibliothèque municipale afin de tenir les différentes activités pour nos aînés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie V. Laporte, appuyé par madame Geneviève Bergeron et résolu de déposer une demande de subvention dans le cadre du programme Nouveaux horizons des aînés (PNHA) et de mandater madame Chantal Baril, directrice générale, comme signataire et personne-ressource.

ADOPTÉE

09-24-139 3.7 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT, DE VIOLENCE ET D'INCIVILITÉ AU TRAVAIL

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester a adopté une telle politique le 9 janvier 2019 par la résolution no 01-19-007 et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail*;

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Julien Fournier, appuyé par madame Geneviève Bergeron et résolu à l'unanimité de :

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester abroge la *Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail*;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester adopte la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail*;

ADOPTÉE

09-24-140 3.8 JOURNÉE INTERNATIONALE DU TROUBLE DÉVELOPPEMENT DU LANGAGE

CONSIDÉRANT QUE le trouble développemental du langage est un trouble neurodéveloppemental qui affecte la communication, présent dès la naissance, et se manifestent par des difficultés importantes de langage pouvant affecter autant la compréhension que l'expression selon le niveau de sévérité. Il s'agit d'un handicap invisible considéré comme une déficience physique qui touche plus de 7 % de la population. Au Québec, cela représente tout près de 650 000 personnes;

CONSIDÉRANT QUE la Journée internationale du Trouble développemental du langage aura lieu le 18 octobre prochain;

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

CONSIDÉRANT QUE pour sensibiliser la population, le Regroupement TDL Québec demande notre participation en se parant de mauve et du jaune d'une des façons proposées ou en partageant un outil média pour en faire la promotion;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie V. Laporte, appuyé par monsieur Julien Fournier et résolu de participer à la Journée internationale du trouble développemental du langage qui aura lieu le 18 octobre prochain en faisant la promotion sur nos médias sociaux.

ADOPTÉE

4. LÉGISLATION

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

09-24-141 6.1 FAUCHAGE-DÉBROUSSAILAGE

CONSIDÉRANT QUE nous avons donné le contrat de fauchage-débroussaillage pour un montant de 11 250 \$ à M. Benoit Blais par la résolution #05-24-082 lors de la séance du conseil du 7 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE le travail a été effectué par M. Blais sur le territoire de la municipalité en juillet dernier;

CONSIDÉRANT QUE le paiement de ce contrat par chèque a été retenu lors du conseil du 13 août dernier pour cause d'insatisfaction du travail effectué;

CONSIDÉRANT QUE des vérifications ont été faites avec notre service juridique par rapport à l'appel d'offre qui avait été soumis au départ;

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

CONSIDÉRANT QUE des discussions ont été entreprises avec M. Blais et que celui-ci a proposé de baisser son prix de 2 000 \$ pour régler la situation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Geneviève Bergeron, appuyé par monsieur Julien Fournier et résolu d'accepter l'offre de baisser de 2 000 \$ le coût de la facture totale de M. Benoit Blais pour le travail de fauchage-débroussaillage effectué sur le territoire.

ADOPTÉE

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

09-24-142 8.1 MANDAT INSTALLATION DU COULISSEAU – R. BEAUMONT & FILS INC. - PUISATIER

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'installation de coulisseau, raccords et collets pour le raccordement du puits au prix de 645 \$ plus les taxes applicables selon la soumission reçue le 22 août dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Julien Fournier, appuyé par madame Marie V. Laporte et résolu de mandater l'entreprise R. Beaumont & fils inc., puisatiers, pour procéder à l'installation de coulisseau, raccords et collets au montant de 645 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

09-24-143 8.2 TRAVAUX D'INGÉNIERIE – FRAIS SUPPLÉMENTAIRES BORNES DE RECHARGE

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé au service d'ingénierie de Côté-Jean & Associés qui réalise un mandat pour nous pour la construction du futur hôtel de ville et de la future bibliothèque afin de nous aider à déposer une demande d'aide financière pour l'implantation des bornes de recharge au futur site de l'hôtel de ville dans le cadre du Programme offert par Hydro-Québec soit le « 4 500 bornes »;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a eu lieu d'amener des honoraires supplémentaires d'un montant de 1 492.25 \$ pour cet accompagnement pour le dépôt de cette demande financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Geneviève Bergeron, appuyé par madame Marie V. Laporte et résolu d'accepter le surplus de 1 492.25 \$ demandé comme honoraires supplémentaires pour le dépôt de la demande de subvention pour les bornes de recharge par la firme d'ingénierie Côté-Jean & Associés.

ADOPTÉE

9. LOISIRS ET CULTURES

9.1 Activités à venir :

- Activité de clôture Club de lecture TD, le 8 septembre
- Activité Marché en couleurs, le 22 septembre
- Félicitations au Comité des loisirs pour l'organisation de la Fête du village qui avait lieu le 24 août dernier

10. AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL

10.01 Point de partage TVQ – Volet 2

Comme le volet 1 donnait 1 % au prorata de la population était décevant pour plusieurs petites municipalités puisque cela ne représentait les besoins et la réalité, des lettres ont été envoyées aux députés et ministres afin de faire

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

pression sur le programme proposé. Avec le volet 2, des taux de 2.5 % jusqu'en 2030 seront ajustés allant jusqu'à 10 %.

10.02

10.03

10.04

10.05

11. SUIVI DU CONSEIL PRÉCÉDENT

11.1 Pannes électriques fréquentes

Après avoir fait part à l'attaché politique du député Sébastien Schneeberger des fréquentes pannes électriques vécues dans les derniers mois, il nous a demandé de lui fournir un rapport des pannes qui feront représentation auprès d'Hydro-Québec dans le but d'améliorer la situation.

11.2 Positionnement des drapeaux

Suite à l'analyse de la façon de faire et de la vérification avec la sécurité publique, nous avons jugé que notre façon de faire était sécuritaire, mais nous avons choisi d'ajouter plus d'avertissements avec des pancartes supplémentaires pour signaler les dangers.

11.3 Pancarte VTT

Pour améliorer nos efforts de visibilité concernant l'interdiction de circulation en VTT dans la partie du rang 3 du village vers la Grande-Ligne, une pancarte plus grande a été commandée puisque l'autorisation au Club de VTT est en période hivernale seulement.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

09-24-144 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Marie V. Laporte, appuyé par monsieur Julien Fournier à 19 h 46 que la séance soit levée.

ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ARTHABASKA**

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Chester**

(S) SIGNÉ

Christian Massé
Maire

(S) SIGNÉ

Chantal Baril
Directrice générale et
greffière-trésorière

Le maire, monsieur Christian Massé, a pris connaissance de toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Signé à Sainte-Hélène-de-Chester, le 1^{er} octobre 2024